

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°13

Objet :

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL DE L'EXERCICE
2025**

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|-------------------|-----------|---------------------|
| Katell LANDIER | pouvoir à | Céline CHASSIN |
| Camille VAUR | pouvoir à | Marc HONORÉ |
| Dominique DESMET | pouvoir à | Jacques TANGUY |
| Alisson ZANI | pouvoir à | Sarah SABOURIN |
| Gharib NAJI | pouvoir à | Annie DEBRAY-GYRARD |
| Yves FUZET | pouvoir à | Nicole MARTIN |
| Jean-Marc JUSTINE | pouvoir à | François DAZELLE |
| Michèle FOUBERT | pouvoir à | Louis-Armand VIREY |

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **35**

Membres présents : **26**

Membres représentés : **08**

Membres absents : **01**

VOTE :

UNANIMITE

6 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI)

Ville d'Achères

2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°013

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2343-2 et L.5217-10-1 et suivants,

Vu l'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales en application duquel est communiqué chaque année, avant le vote du budget, un état récapitulatif des indemnités et défraiements des élus municipaux, perçus au sein de la ville, des syndicats intercommunaux et sociétés dont la ville est membre,

Vu la délibération n°7 du 19 mars 2025 relative à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n°11 du 9 avril 2025 relative au vote du compte financier unique 2024,

Vu la délibération n°12 du 9 avril 2025 d'affectation des résultats,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2024,

Vu le projet de maquette budgétaire, accompagné de son rapport explicatif, adressé à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 27 mars 2025, soit 12 jours francs avant la date du présent conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 4 avril 2025,

Considérant que le budget doit être voté avant la date limite fixée au 15 avril 2025,

Considérant la nécessité d'adopter le budget 2025 reprenant la trajectoire budgétaire et le projet politique présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire voté le 19 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (6 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : PREND ACTE du tableau de répartition des indemnités des élus, présenté au titre de l'article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 par chapitre en dépenses et en recettes, comme suit :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 37 270 586,00€ |
| Section d'investissement | 12 701 261,85€ |
| TOTAL | 49 971 847,85 € |

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

Marc HONORE

Délibération publiée le :